

KABRAN Assoumano



P/ Le Ministre et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

je vous invite donc, à prendre toutes les dispositions utiles en vue d'instruire tous les responsables de structures placés sous votre autorité pour que chacun, en ce qui concerne, se conforme à ces nouvelles instructions.

Cette fiche d'identification CODIPOST, qui porte désormais la signature des responsables des Structures de rattachement, doit faire office d'Attestation de présence au poste.

Cette disposition s'applique également aux actes délivrés par les structures déconcentrées : DRÉN, DDÉN, IEP, CAFOP, CIO, APFC.

Je porte à la connaissance de l'ensemble des agents du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la fiche d'identification CODIPOST sera exigée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) pour l'établissement de tous les actes administratifs.

Objet : Information CODIPOST

Nationale

Départementaux de l'Education

- les Directeurs régionaux et

- les Chefs de Services Rattachés

- les Directeurs centraux

- l'IGEN Coordinateur Général

Mesdames et Messieurs :

à

Le Ministre

N° 3565 /MENETFP/DRH/Coordo/és

Abidjan, le 29 NOV 2017